



Consacrer un minimum de 100 millions d'euros par an supplémentaires pour la prévention.

2010/2
25 | 05 | 2010



Introduction

Tout le budget santé est porté sur le curatif et accorde très peu d'importance à la prévention. Les incitants pour investir dans la dimension préventive sont absents. La prévention en matière de santé regroupe l'ensemble des activités qui permettent de réduire les risques futurs de maladie. L'activité de prévention revêt à la fois un caractère individuel (pratique du sport, arrêt du tabagisme, attention portée à l'alimentation,...) et collectif (organisation de dépistages, de vaccinations, éducation à la santé,...). Mais, même lorsque les décisions qui affectent l'état de santé sont individuelles, un engagement des pouvoirs publics peut aider les individus à infléchir leurs comportements dans un sens favorable à leur santé.

🔗 Données clés

- En Belgique, les compétences en matière de prévention des maladies et de promotion de la santé sont morcelées entre le fédéral et les communautés.
 - La Belgique alloue 0.1% de son PIB à des activités de prévention en soins de santé et se place ainsi 10e des pays de l'OCDE(1).
 - La Belgique devrait augmenter sa dépense publique totale de prévention approximativement de 88 millions d'euros pour s'ajuster sur la dépense moyenne des autres pays de l'OCDE.

La prévention présente différents avantages :
– Elle assure une meilleure qualité de vie en réduisant l'occurrence et/ou la gravité des maladies et en procure un meilleur état de santé.

- Une amélioration de l'état de santé général représente aussi une capacité additionnelle de croissance économique et donc une source de revenus supplémentaire.
- Une politique de prévention ciblée peut également permettre de réaliser des économies pour l'assurance maladie en tant que telle en évitant ou en réduisant le coût des traitements futurs. Selon l'OMS, l'élimination des principaux facteurs de risque permettraient d'éviter 80% des maladies cardiaques, des accidents vasculaires cérébraux et du diabète de type II, ainsi que 40% des cancers.

Recommandations: Sortir la prévention des oubliettes

1. Consacrer 0.1 % du budget à la prévention ou 29 euros par Belge par an frôle le ridicule. L'obésité aura des conséquences catastrophiques pour la santé des générations futures et pour les finances publiques de demain si nous n'investissons pas aujourd'hui. Cela implique de mettre en place une politique volontariste et coordonnée entre les régions et le fédéral.
2. Compenser financièrement les Communautés proportionnellement à l'effort de prévention des peut contribuer à la mise en place d'une politique plus active.
3. Respecter le principe du paquet homogène de compétences que les autorités publiques doivent gérer.
4. Consacrer dans un premier temps un minimum de 88 millions d'euros supplémentaires pour rejoindre la moyenne – encore bien trop faible des autres pays européens
5. Cibler une approche par pathologie pour réduire les risques de diabète, maladie cardiaque et cancer, en évitant une alimentation déséquilibrée, un style de vie sédentaire ou le tabagisme.
6. Inciter et mesurer l'efficacité des régions dans cette fonction qui influence à terme les finances fédérales.

(1)Données pour 2003 dans OCDE Eco-Santé 2006.

Pour une croissance économique
et une protection sociale durables.